

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.

Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérisse, Cécile Perrot, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Isabelle Lévêque, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaud, Julien Lemarié, Maxime Gautier.

Absents Excusés : Paul Perrin Sarzier pouvoir à Cécile Perrot.

Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice <u>15</u>	Présents <u>14</u>	Votants <u>15</u> (dont 1 pouvoir)
Date de convocation	22 septembre 2026		
Date d’Affichage	22 septembre 2026		
Secrétaire de Séance	Aurélie Poiteaux-Bethembos		

Délibération n° 2026-99

Nature de l'Acte 7.1 Décisions budgétaires

MISE A NIVEAU TAMPON EU SUR VOIRIE : DEVIS POTIN TP

Mme le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné, responsable de la compétence « Assainissement », a demandé à la commune d'effectuer le décroutage de 10 tampons de regards d'eaux usées situés sur les voies communales.

Ces travaux relèvent à la fois de la compétence « Assainissement » (EPCI) et de la compétence « Voirie » (Commune). Un accord a donc été trouvé pour un partage des coûts entre les deux parties dans le cadre de cette opération.

Mme le Maire présente aux élus le devis de l'entreprise POTIN TP pour la réalisation de ces travaux, dont le montant s'élève à 2 045 E HT.

Mme le Maire propose au conseil municipal de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER le principe de la réalisation des travaux de décroutement des 10 tampons EU sur le domaine public communal,

D'APPROUVER la participation financière de la Commune à hauteur de 2 045 E HT,
D'AUTORISER Mme le Maire à signer le devis ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait à Andouillé Neuville, le 30 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.